



: POUR UN SYNDICALISME DIFFERENT DE LUTTE ET DE RESISTANCE

Depuis l'arrivée de SUD dans les instances représentatives du personnel en 2006, nos élu-es et représentants syndicaux n'ont cessé de défendre l'intérêt général des salariés.

C'est dans cet esprit qu'à la création de SUD Adapei 69, nous avons signé l'accord d'aménagement du temps de travail qui prévoyait le passage de 39h à 35h.

Dans cet accord signé par la CFDT, la CGC puis SUD en 2006, était prévu les congés payés supplémentaires dont les congés d'internat pour le secteur adulte.

Depuis 2006, SUD a défendu et signé bien d'autres accords comme l'augmentation des jours de congés d'internat en secteur adulte pour les veilleurs de nuit et maîtresse de maison en 2006. Puis en 2007, nous avons signé un accord qui porte le nombre de jour de congés trimestriels en secteur enfant de 3 à 5 pour les veilleurs de nuit et les maîtresse de maison.

Dernièrement, en Novembre 2017 SUD a appelé SEUL à la mobilisation des salariés le 1er jour des négociations sur les salaires à l'Adapei 69.

Grâce à cette mobilisation des salariés et du rapport de force la direction générale a décidé unilatéralement de verser une prime de 300€ alors que l'ensemble des économies réalisées permettaient de reverser 2200€.

Dès Mars 2018, à la réouverture de négociations sur les salaires, la réussite de la mobilisation des salariés en Novembre 2017, toujours dans la tête de la direction générale avec la crainte de nouvelles actions les a contraints à nouveau de décider unilatéralement d'une prime de 500€.

NI SUD, NI AUCUN AUTRE SYNDICAT N'A OBTENU CETTE PRIME CAR PERSONNE N'A SIGNÉ D'ACCORD.C'ÉTAIT UNE DÉCISION UNILATÉRALE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

C'EST POUR SUD AVANT TOUT UNE VICTOIRE DES SALARIÉ-ES QUI SE SONT MOBILISÉ-ES

Cette lutte sur les salaires pour SUD doit être portée au niveau de l'Adapei 69 mais surtout au niveau national.

C'est l'engagement qu'on prit nos représentants au niveau local, et national avec nos deux négociateurs nationaux de la CC 66 de l'Adapei 69.

Dans les autres thèmes que SUD a négociés en 2018. nous rappelons que nous avons contribué à une avancée sur certains points même si nous n'avons pas signé l'accord, comme :



POUR UN SYNDICALISME DIFFÉRENT DE LUTTE ET DE RESISTANCE

1. L'intégration de l'indemnité RTT dans le salaire de base
2. L'augmentation de la part employeur pour la complémentaire santé à 60% au lieu de 50%.

Pour d'autres points c'est au mieux le code du travail, sinon c'est un recul. Comme par exemple le temps de trajet pour la formation ou l'octroi d'une heure de rentrée scolaire apprécié par le chef de service selon les besoins de prise en charge.. .

Aujourd'hui dans les négociations 2019 SUD a revendiqué une prime de 1000€ que la direction générale a refusés. Nous avons proposé aux autres organisations syndicales d'organiser une action de mobilisation des salariés qui à ce jour reste sans réponse.

Pour SUD nous sommes convaincus que sans la construction d'un rapport de force nous n'obtiendrons rien.

Nos élus ces derniers mois n'ont cessé de vous informer sur l'actualité de la CC 66 dans le cadre de réunions d'informations ou par des tracts. Ils se sont investis dans la lutte contre les réformes du Code du travail comme ils s'investiront demain pour défendre la CC 66 qui aujourd'hui est plus que jamais menacée par les employeurs.

SUD a fait le choix d'un syndicalisme différent qui favorise l'information et la consultation des salariés, conditions pour qu'eux-mêmes prennent en charge leur revendication et décide de leur forme d'action.

Pour SUD, la résistance doit s'organiser avec tous les salariés pour défendre nos acquis sociaux.

Les candidats SUD s'engagent à vous informer de l'actualité à l'Adapei 69 comme de l'évolution du nouveau projet conventionnel dans la CC 66 et défendre vos droits et vos conditions de travail.

**LE 18 JUIN, VOTEZ POUR LES CANDIDAT-
ES SUR LES LISTES SUD SANTÉ SOCIAUX
AU CSE.**

Lyon, le 27 Mai 2019